

RESUME EXECUTIF

Contexte et ancrage du programme

Après avoir hissé le taux d'électrification rural de 8 % en 2000 à 42 % en 2018, avec des perspectives plutôt intéressantes que laisse entrevoir l'exécution des projets et programmes en cours, le Sénégal ambitionne désormais d'atteindre l'accès universel au service électrique en milieu rural en 2025. Pour ce faire, le Sénégal vient de finaliser l'élaboration d'un programme intégré d'investissement d'accès universel aux services électriques durables à l'horizon 2025. Parallèlement, l'ASER, maître d'ouvrage délégué du Gouvernement en matière de développement de l'électrification rurale au Sénégal, a mis en place une nouvelle organisation permettant de faire face aux défis actuels. Pour garantir une mise en œuvre réussie de ce programme, l'ASER a aussi élaboré un Plan de Développement Stratégique (PSD) qui définit les grands axes autour desquels s'articuleront son intervention, durant la période 2019-2023, et a entrepris de formuler ce plan opérationnel de mise en œuvre du programme d'investissement permettant au Sénégal d'atteindre son objectif d'accès universel en 2025.

La planification du programme vise à opérationnaliser l'Orientation stratégique 2 du PSD de l'ASER – « *Améliorer significativement l'accès à l'électricité en milieu rural* » dont l'objectif devrait se matérialiser par la couverture électrique de 100% des villages du Sénégal et le raccordement de 85% des ménages en 2023 et l'accès universel en 2025. En vue d'atteindre cet objectif, quatre phases, correspondant chacune à un Programme spécifique sont proposées :

- Phase 1 : Préparation du cadre de mise en œuvre (2019-2020)
- Phase 2 : Finalisation PNUER (2020-2021)
 - Réalisation des dorsales complémentaires 2020 : réalisation de 1078 km de ligne MT
 - Finalisation des projets en cours : 2020-2021, soit 3214 localités à électrifier
- Phase 3 : Programme de **couverture universelle** à l'horizon 2023
- Phase 4 : Programme de densification de l'**accès universel** SE4ALL 2023-2025

Une situation de référence de l'électrification rurale dressée à fin 2018 comme base d'élaboration du portefeuille de projets.

Au terme d'une revue documentaire exhaustive, un effort considérable a été déployé pour reconstituer une base de données de travail fiable, réconciliant les données de l'ANSD et de l'ASER partagées par le client. Au total on dénombre 4138 localités rurales qui sont électrifiées sur un total de 21170 localités. Ce qui a permis de rendre l'électricité disponible à 4 460 052 personnes vivant dans les localités électrifiées sur une population rurale totale 8 644 376, soit un taux de couverture de 52%. Le taux d'accès est estimé à 42%.

Les projets en cours dans 3214 localités ont également été recensés. Leur finalisation permettra d'électrifier 19% de localités qui restent à couvrir à travers le pays permettant la couverture de 42% de la population. C'est une contribution importante dans la poursuite de l'accès universel, dont l'évaluation a permis de mesurer l'écart à parcourir vers l'accès universel du service électrique. Globalement, **13 819** localités restent à électrifier soit une population de **2 997 937** à couvrir à l'horizon 2025 (voir tableau ci-après).

Régions	Localités Restant à électrifier 2018 sans projets en cours		Etat ER 2018	Projets en cours		Etat ER projeté 2021	Gap à l'horizon 2025	
	Nbre Localités	Population	TC	Nbre Localités	Population	TC	Nbre Localités	Population 2025
DAKAR	4	2 409	98%	1	957	99%	3	2 148
DIOURBEL	1 663	301 671	76%	301	119 639	84%	1 362	274 335

FATICK	1 394	351 043	41%	270	159 107	64%	1 124	295 585
KAFFRINE	1 193	336 793	31%	199	133 817	54%	994	305 241
KAOLACK	1 308	375 445	39%	420	196 354	66%	888	257 083
KEDOUGOU	423	100 329	12%	102	51 096	50%	321	77 111
KOLDA	1 846	406 393	17%	486	241 707	59%	1 360	261 542
LOUGA	2 506	354 791	47%	228	56 916	54%	2 278	403 397
MATAM	762	137 927	70%	102	61 040	81%	660	114 568
SAINT LOUIS	1 235	186 732	61%	78	24 985	66%	1 157	206 785
SEDHIOU	748	188 857	49%	213	118 921	76%	535	117 115
TAMBACOUNDA	1 623	329 520	37%	360	179 961	66%	1 263	242 030
THIES	1 854	391 610	56%	319	105 744	66%	1 535	378 323
ZIGUINCHOR	473	93 156	68%	135	53 539	84%	338	62 672
Total général	17 032	3 556 676	52%	3 214	1 503 782	69%	13 819	2 997 937

Un portefeuille de projets proposé reposant quatre solutions techniques à savoir : l'extension de réseau MT, les Mini-réseau et les systèmes photovoltaïques individuels.

Pour électrifier les **13 819** localités restantes et permettre l'accès à l'électricité de **2 997 937** habitants à l'horizon 2025, les solutions synthétisées dans le tableau ci-dessous sont préconisées. On note une grande majorité des villages qui seront électrifiés par extension de réseau (*8445 localités, soit 61%*). Les mini-réseaux représentent 7% des localités électrifiées et les systèmes photovoltaïques autonomes 32%.

Régions	Mini-Réseau PV	PV Autonome	Réseau	Total général
DAKAR		0	3	3
DIOURBEL		459	903	1362
FATICK		255	868	1123
KAFFRINE	46	252	698	996
KAOLACK		183	704	887
KEDOUGOU	77	117	127	321
KOLDA	124	457	779	1360
LOUGA	126	805	1347	2278
MATAM	176	256	228	660
SAINT-LOUIS	174	394	590	1158
SEDHIOU	19	174	342	535
TAMBACOUNDA	268	473	522	1263
THIES		402	1133	1535
ZIGUINCHOR	9	128	201	338
Total général	1019	4355	8445	13819

Coût, financement du programme et feuille de route

Le coût du programme est estimé à **660** milliards de FCFA pour les zones rurales, comprenant les coûts d'investissement, de préparation et de gestion du programme (études d'exécution, fonctionnement, assistance technique) estimées à **2,5%** du montant de l'investissement (voir tableau ci-dessous).

Compte tenu du délai de réalisation relativement court, il serait plus judicieux que le programme puisse bénéficier du maximum de financement Etat sur sa durée et rechercher le reliquat de coopérations bilatérales ainsi que de mécanismes de financement dédiés et d'investissements privés. Par exemple, pour tout ce qui concerne les mini-réseaux et les systèmes PV autonomes, il existe un fonds de dette FEI (Fund for Energy Inclusion) initié par la Banque Africaine de Développement pour apporter de la dette ou de la quasi-dette aux projets d'investissement privé ou le financement basés sur les objectifs.

Si toutes les études, dans le cadre du programme, sont regroupées pour être réalisées en amont avec un financement sécurisé par l'Etat, cette phase pourrait être limitée à 6 mois maximum pendant lesquels la table ronde des bailleurs de fonds pourrait être organisée simultanément, ainsi que la consultation d'autres partenaires potentiels. Le plan de financement indicatif ci-après est suggéré :

RUBRIQUES	Besoin en financement (millions FCFA)	Sources de financement			
		Etat	PTF	Opérateurs privés	Usagers
Préparation et Etudes (Etudes détaillées, gestion du Programme, Assistance Technique)	16 085	V	V		
Renforcement de Capacités	867	V	V		
CAPEX	643 401				
Dorsales MT	14 101	V	V		
Raccordement au réseau MT	495 092				
- Extension MT (Alimentation, Postes Transformateurs)	318 662	V	V		
- Réseaux BT	131 838	V	V		
- Branchements	18 608	V	V	V	
- Installations Intérieures	25 984	V	V	V	V
Mini-réseau PV	105 337				
- Production énergétique (Equipements, commande, Génie Civil)	84 603	V	V	V	
- Réseau BT	15 908	V	V	V	
- Branchements	2 015	V	V	V	
- Installations Intérieures	2 811	V	V	V	V
Système PV Autonome (SHS)	21 063				
- Production énergétique (Equipements, Supports)	12 739	V	V	V	
- Installations Intérieures	3 204	V	V	V	V
- Eclairage Public	5 121	V	V	V	
Phase de densification	7 807				
- Installations Intérieures	3 090	V	V	V	V
- Branchements	4 717	V	V	V	V
TOTAL	660 353				

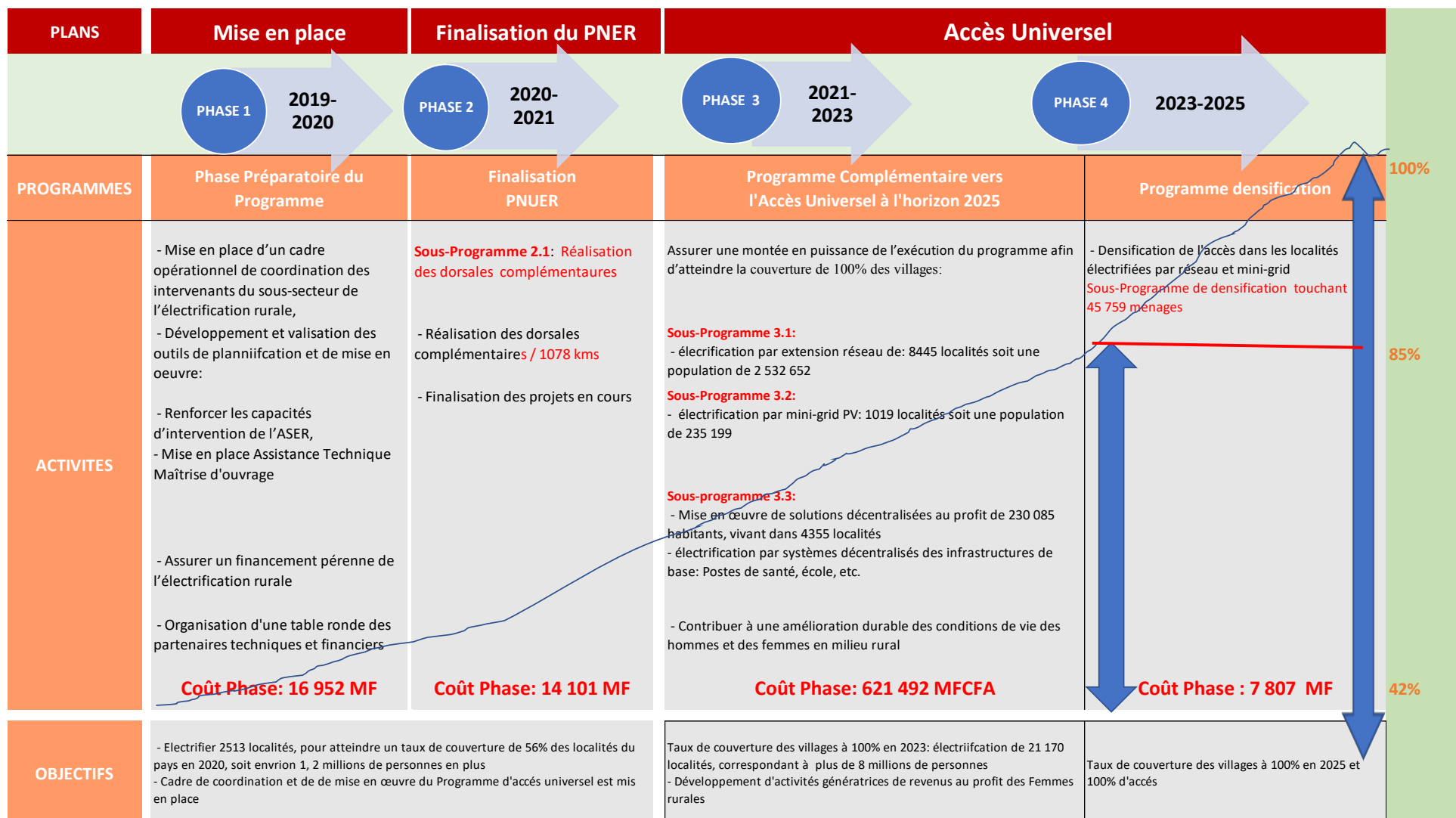
Besoins en financement sur le périmètre périurbain. Sur le volet périurbain, le besoin de financement s'élève à **100,560 milliards de FCFA**. Le tableau ci-après montre la répartition des investissements nécessaires par entité géographique (Délégation régionale).

ENTITES GEOGRAPHIQUES	NIVEAU D'INVESTISSEMENT REQUIS (Franc CFA)
-----------------------	--

Délégation Régionale Centre Ouest (DRCO)	25 691 250 000
Délégation Régionale Nord (DRN)	19 185 838 816
Délégation Régionale Centre Est (DRCE)	27 654 243 421
Délégation Régionale Sud (DRS)	27 563 996 711
RUFISQUE	465 000 000
TOTAL	100 560 328 947

Au total, cela représente un besoin total pour les programmes d'accès universel en 2025 de **733 228 942 500 F CFA** pour l'ensemble des zones rurales et périurbaines.

Les solutions préconisées seront mises en œuvre suivant les plans de transformation ci-après :



Pour un accès universel au service électrique en 2025, les jalons suivants doivent être respectés :

Octobre 2019/2020	Clarification sur les projets/programmes en cours Révision besoins d'investissement du programme, si nécessaire
Mars 2021	Table ronde des bailleurs de fonds
Avril 2021	Finalisation des projets en cours -Réalisation de la phase de préparation
Juin 2021	Mobilisation du financement pour SE4ALL
Septembre 2021	Contractualisation et lancement réalisation
Décembre 2021	Mobilisation du gap de financement (phase 2)
Mars 2021	Contractualisation (phase 2) et lancement réalisation
Juillet 2021	Réalisation et déploiement des projets

Une mise en œuvre du programme reposant sur les capacités opérationnelles de l'ASER mais supervisée par un comité de pilotage rassemblant les ministères clés

Le schéma organisationnel de mise en œuvre du programme repose donc sur la mise en place d'une structure de gestion intégrée à la direction générale de l'ASER avec un Coordonnateur du Programme travaillant sous la supervision d'un Comité de Pilotage (CP). Il s'appuiera sur les structures suivantes pour assumer ses fonctions de coordination du programme :

- le Comité Technique de Suivi (CTS) qui va l'appuyer dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme ;
- les structures opérationnelles, (directions cellules) de la Direction Générale de l'ASER qui auront en charge la mise en œuvre du programme.

Le Comité de Pilotage sera composé de :

- Le Ministre du Pétrole et des Energies ou son représentant ;
- Le représentant du Ministre des Finances et du Budget ;
- Le représentant du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- Le représentant du ministre chargé du "suivi du PSE
- Le Chef des Partenaires techniques et financiers
- Le Secrétariat Permanent à l'énergie
- Le Directeur de l'électricité
- Le Directeur Général de l'ASER ;
- Le Directeur Général de SENELEC ;
- Le Directeur National du PUDC ;
- Le Représentant du PUMA
- Etc.